

Vacance de poste

L'administration communale de Frisange se propose d'engager pour les besoins du futur Biergerzenter de la Commune de Frisange:

1 fonctionnaire dans la carrière B1 du rédacteur (m/f) (autorisation ministérielle n° 900/17 du 21 août 2017)

Conditions:

Seront admis à concourir pour le poste de rédacteur les candidats :

- ayant réussi l'examen d'admissibilité dans la carrière du rédacteur
- ayant une parfaite connaissance des trois langues administratives

Le fait d'avoir subi avec succès l'examen d'admission définitive prévu pour la carrière du rédacteur communal pourrait être considéré comme avantage.

Dossier de candidature:

Le dossier de candidature devra être constitué des pièces suivantes :

- lettre de motivation;
- curriculum vitae détaillé avec photo récente ;
- copie de la carte d'identité ou du passeport ;
- extrait récent du casier judiciaire ;
- copie des certificats et diplômes d'études requis ;
- copie du certificat de réussite à l'examen d'admissibilité pour la carrière en question.

Contact:

Les dossiers de candidature, munis de toutes les pièces à l'appui, sont à adresser au collège des bourgmestre et échevins de la commune de FRISANGE :

10, Munnerëferstrooss
L — 5750 Frisange

pour **le 5 décembre 2017 au plus tard**. Les dossiers incomplets ne seront pas pris en considération.

Le collège des bourgmestre et échevins

Roger BEISSEL, bourgmestre
Marcel MOUSEL, échevin
Carlo RAUS, échevin